



CACES® R.482 A ENGINS DE CHANTIER

Objectifs :



Utiliser des engins en sécurité Le CACES® atteste des connaissances et savoir faire nécessaires à la conduite en sécurité des engins. Durée de validité : 10 ans. La MFR de La Rouvraie est un organisme certifié N° STC/060 - xxx Catégories A, B1, C1, E, F et G)

Conditions d'admission :



- Avoir plus de 18 ans
- Etre déclaré apte médicalement à la conduite d'engins

La formation se déroule en deux temps :

Formation théorique en salle :

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Formation pratique :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
- Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

Les 6 catégories dispensées par la MFR :

- **Catégorie A :** Engins compacts (pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes, chargeuses à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes, chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes, moto-basculateurs de masse ≤ 6 tonnes, compacteurs de masse ≤ 6 tonnes, tracteurs agricoles ≤ 100 cv).
- **Catégorie B1 :** Engins d'extraction à déplacement séquentiel (pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes, pelles multifonctions).
- **Catégorie C1 :** Engins de chargement à déplacement alternatif (chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes, chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes).
- **Catégorie E :** Engins de transport (tombereaux, rigides ou articules, moto-basculateurs de masse > 6 tonnes, tracteurs agricoles > 100 cv).
- **Catégorie F :** Chariots de manutention tout-terrain (chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât, chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique).
- **Catégorie G :** Conduite des engins hors production (déplacement et chargement / déchargement sur porte engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais).

